



La Lettre d'information de l'UFICT-CGT Reims

WE HAVE A DREAM !

Nous avons lu avec attention les programmes des candidats aux élections municipales.

Pour beaucoup « Demain, on raserait gratis »
On nous promet de belles choses et on nous assure de l'attachement à la Fonction Publique Territoriale, même si à plusieurs reprises certains ont déclaré le contraire et ont vilipendé les fonctionnaires.

Parmi ces promesses, une a retenu notre attention car promise par tous les candidats depuis 40 ans : On aura une cité administrative...

Depuis 40 ans, nous avons toujours entendu tous les candidats nous la promettre et répondre (croix de bois, croix de fer, si je mens je vais en enfer) favorablement aux demandes des organisations syndicales allant en ce sens.

Et pourtant, nous sommes tous toujours répartis dans une multitude de lieux et nous ne l'avons toujours pas vu, pas même la pose de la première pierre. Compte tenu du coût que cela peut représenter et de l'endettement de la Ville, ce n'est peut-être pas demain non plus ; ou alors peut-être dans l'ex caserne Colbert.

WE HAVE A DREAM !

Ces programmes, souvent purement électoralistes, étant à nos yeux imprécis ou montrant une méconnaissance des situations (mais vous me direz que quand on n'est pas aux affaires, c'est normal !?) nous avons décidé à l'UFICT-CGT d'interpeller les têtes de listes (à l'exception du F.N.) sur des questions réfléchies mais avec les possibilités ouvertes de réponses, **et en sollicitant des rencontres.**

Trois listes (liste A.HAZAN, liste T.ROSE et liste P. PERRET) ont répondu aux questions et nous avons publié leurs réponses sur nos sites [Internet](#) et Intranet. Des rencontres ont eu lieu à plusieurs reprises entre les candidats et les autres syndicats et nous nous sommes étonnés publiquement que la 1^{ère} organisation chez les

cadres et la 2^{ème} chez les ouvriers-employés ([voir résultats des élections professionnelles de 2001](#)) soient ignorées, malgré nos demandes réitérées.

2 listes viennent enfin de nous répondre pour nous rencontrer (A. HAZAN et R. DUTREIL) lundi 3 et mardi 4. Nous vous en rendrons compte.

REVONS ENCORE...

Malgré tout, cela nous laisse perplexe. Nous sommes fiers de notre démarche indépendante et de nos positions. Qu'elle dérange prouve que nous remplissons notre rôle et que nous avons raison de défendre les intérêts des personnels et d'être porteurs de leurs revendications.

Pour notre part, quelque soit les élus, nous remplirons avec fierté et détermination cette fonction. Et c'est bien le rôle du syndicalisme

WE HAVE A DREAM : que tous les personnels prennent en main leur destin !
Revendiquons et luttons tous ensemble !

L'UFICT-CGT Reims

HEURES SUPPLEMENTAIRES : DU NOUVEAU

Le décret n° 2007-1630 du 20 novembre 2007 (applicable aux fonctionnaires de l'Etat et des services déconcentrés) étend à tous les fonctionnaires de catégorie C et aux fonctionnaires de catégorie B, quelque soit leur indice brut, la possibilité de versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.
« dès lors qu'ils exercent des fonctions ou appartiennent à des corps, grades ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ».

Ce décret supprime également la règle de non cumul des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) avec les Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (IFTS).

Ce texte sera-t-il étendu à la fonction publique territoriale ?

Ou la réalisation effective d'heures supplémentaires ne serait-elle réelle qu'à l'Etat, au moment où ce dernier continue de transférer des charges aux collectivités territoriales...

Dérapage sur la revue de presse

Ce n'est pas sans une certaine stupéfaction que nous avons pu découvrir lors de la lecture de la revue de presse du samedi 23 février un article émanant de l'hebdomadaire RIVAROL.

Pour ceux qui l'ignorent, Rivarol est l'hebdomadaire de « référence » de l'extrême droite.

Si nous reconnaissons que de nombreuses publications ont des (p)références politiques plus ou moins marquées (et après tout c'est aussi cela la démocratie), il n'en demeure pas moins inadmissible de constater que l'article en question qui expliquait la guerre fratricide que se livrent les ex-ministres DUTREIL et VAUTRIN pour conquérir la Mairie de Reims, **arborait le logo du Front National (!!!!)** à savoir une flamme avec les initiales FN inscrites dessous.

Si nous ne souhaitons évidemment pas mettre en doute l'honnêteté de nos collègues préposés à la revue de presse, il n'en demeure pas moins que nous les invitons à davantage de circonspection à l'avenir et à éviter de publier à nouveau un article de cet hebdomadaire politique bien connu pour tenir régulièrement des propos particulièrement nauséabonds.

Il est d'ailleurs à noter que cet hebdomadaire a déjà fait l'objet de condamnations pour incitation à la haine raciale et qu'il exprime sans ambages sa sympathie pour les auteurs révisionnistes !

Il est donc inutile de préciser davantage pourquoi les articles de ce « magazine » n'ont pas leur place dans une revue de presse à l'attention des agents municipaux. Pas plus qu'un abonnement de la Ville à cette triste publication !

Relevé de conclusions des négociations salariales

Signatures et représentativité

Représentativité trois versants de la Fonction publique (DGAFP rapport 2006/2007)

CGT	CFDT	FO	UNSA	FSU	Solidaires	CFTC	CGC
23,3 %	17,2 %	17,1 %	13,0 %	11,1 %	7,2 %	3,4 %	2,6 %

Signatures

Volet	Cadre des négociations	Signatures	Pourcentage
Volet 1	<i>Avec commission de suivi</i>	CFDT - UNSA - CFTC - CGC	36,2 %
Volet 2	<i>Avec commission de suivi</i>	CFDT - CFTC - CGC	23,2 %
Volet 3	Point d'indice		0 %
Volet 4	<i>Avec commission de suivi</i>	CFDT - UNSA - CFTC - CGC	36,2 %
Volet 5	CET	UNSA - CFTC	14,8 %
Volet 6	Politique sociale	FO - CFDT - UNSA - CFTC - CGC	53,3 %

Les négociations salariales ont été une fois de plus une vaste duperie.

La CGT Fonction Publique ne sera pas signataire de cet accord, ni d'aucun de ses six volets.

La question du pouvoir d'achat reste une des préoccupations majeures.

De plus, une partie du financement de ce protocole est conditionnée par une baisse des effectifs dans la Fonction publique d'Etat. Les ministres souhaitent étendre cette politique à la Fonction publique territoriale et à la Fonction publique hospitalière. Cela ne peut qu'induire une altération des conditions de travail des personnels et une dégradation du service public, ce que notre organisation ne saurait accepter.